

## COMMUNIQUE DE PRESSE

10 FEVRIER 2016


### LE MEDIATEUR NATIONAL DE L'ENERGIE RENCONTRE LA CCSPL D'ENERGIE SDED

**A l'invitation du Sénateur honoraire Jean BESSON, Président d'Energie SDED, le Médiateur national de l'énergie Jean GAUBERT, est intervenu aujourd'hui lors de la commission consultative des services publics locaux de la Drôme mise en place par Energie SDED.**

La CCSPL, Commission Consultative des Services Publics Locaux, a pour objet principal d'associer les représentants des usagers au bon fonctionnement des services publics de l'électricité et du gaz. Elle examine les rapports des délégataires des services publics de l'énergie. Elle doit également donner son avis sur les projets de création de Régie et de Délégation de Service Public, avant la décision du Comité Syndical d'Energie SDED.

Cette rencontre a permis au médiateur de rappeler ses deux missions d'information des consommateurs d'énergie et de proposition de solutions amiables aux litiges avec des entreprises du secteur de l'énergie :

\*Pour sa mission d'information, le médiateur a mis en place un service d'information appelé Energie-Info, disponible par Internet ([www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr)) ou par téléphone (n° vert 0 800 112 212).

\*Pour sa mission de médiation, le médiateur peut être saisi par Internet sur  **SOLLEN**  
SOLUTION EN LIGNE  
AUX LITIGES D'ENERGIE  
plateforme de règlement en ligne des litiges ou par courrier dès lors qu'une réclamation écrite adressée à un opérateur n'a pas permis de régler le problème dans un délai de 2 mois.

Dans le département de la Drôme, le taux de litiges reçus par le médiateur national de l'énergie en 2015 est 1,8 litiges pour 10 000 habitants. C'est un taux comparable à celui observé au niveau national (1,9 litiges / 10 000 habitants).

Au-delà de la présentation de son rôle et de son activité au niveau national et dans la Drôme, Jean Gaubert a échangé avec les participants sur les actualités du domaine de l'énergie.

Cette rencontre intervient dans le cadre de la convention de partenariat signée entre le médiateur national de l'énergie et la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) pour améliorer la protection des consommateurs d'énergie.

---

**Le médiateur national de l'énergie** est une autorité publique indépendante, chargée d'informer les consommateurs d'énergie sur leurs droits et de proposer des solutions amiables aux litiges avec les entreprises du secteur de l'énergie.

**Le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, Energie SDED**, est l'Autorité Organisatrice de la Distribution de l'Energie dans la Drôme. Il participe localement aux côtés des associations de consommateurs et du Médiateur National de l'Energie à l'information des consommateurs et à la recherche de solutions aux litiges entre distributeurs, opérateurs et consommateurs.

#### Contacts presse :

\*Caroline KELLER Médiateur national de l'énergie 01 44 94 66 27 / 06 46 74 00 44

[caroline.keller@energie-mediateur.fr](mailto:caroline.keller@energie-mediateur.fr) / [www.energie-mediateur.fr](http://www.energie-mediateur.fr)

\*Laurent CHAREYRE E- SDED 04 75 82 65 59 [laurent-chareyre@sded.org](mailto:laurent-chareyre@sded.org) / [www.sded.org](http://www.sded.org)